

CONSEIL POUR LA MISE EN PLACE DE LA VENTILATION DE L'INSTALLATION

Le système de prétraitement générant des gaz corrosifs et malodorants, la **ventilation d'une installation d'assainissement autonome est obligatoire**. Elle évite les **remontées d'odeurs** dans l'habitation et la **corrosion** du système d'assainissement autonome.

Cette ventilation est composée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air.

⊕ ENTRÉE D'AIR

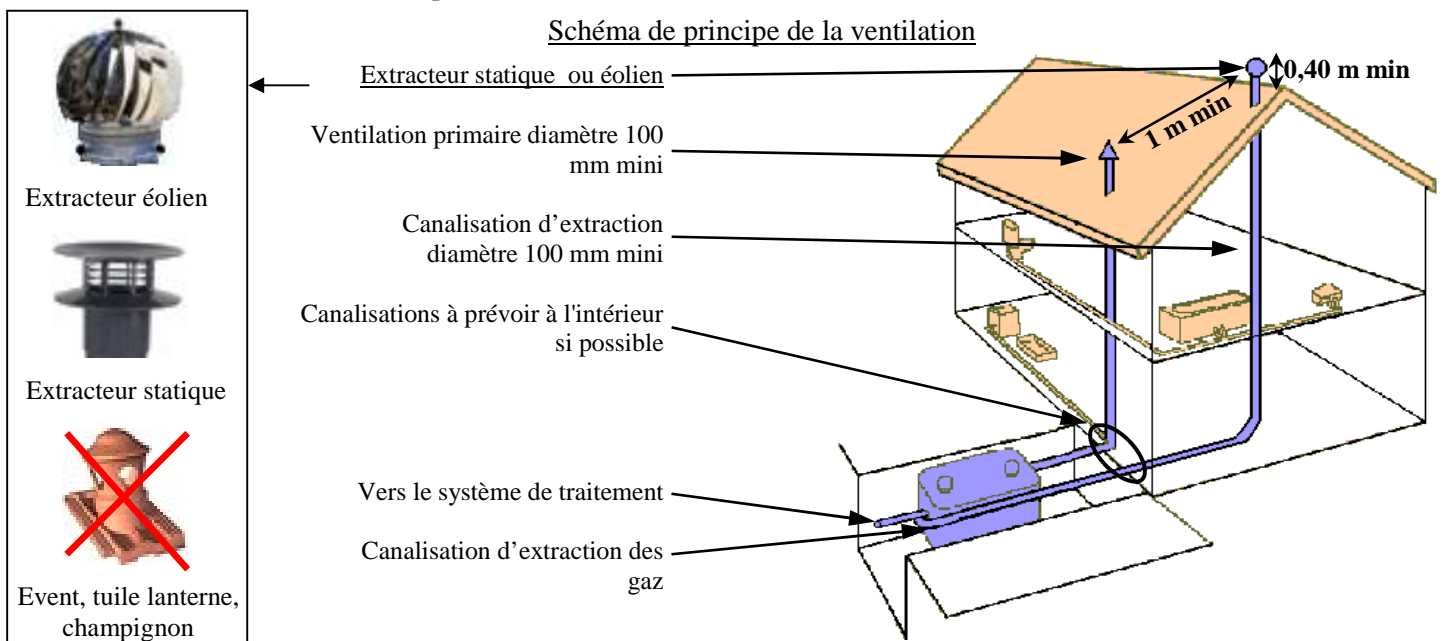
L'entrée d'air peut être assurée par la canalisation d'amenée d'eaux usées, prolongée en ventilation primaire **au-dessus du toit** avec un diamètre **d'au moins 100 mm**.

Pour les cas particuliers (siphonage en entrée de fosse toutes eaux, poste de relevage), une prise d'air indépendante est obligatoire.

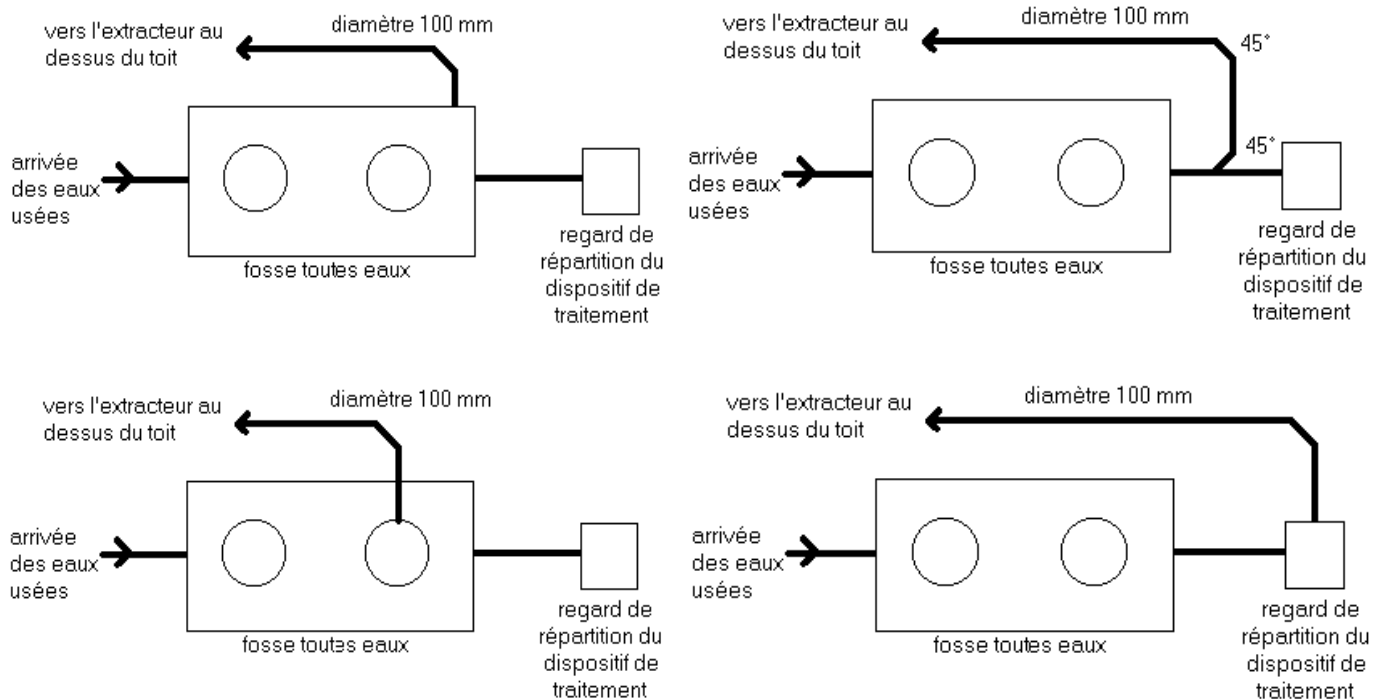
⊕ EXTRACTION DES GAZ

Les gaz de fermentation doivent être évacués au-dessus des toits ou locaux habités (**0,40 m au-dessus du faîtage**) par une canalisation de diamètre **100 mm munie d'un extracteur statique ou éolien** (éviter les coudes à 90°). Cette canalisation peut être branchée à la sortie de la fosse ou sur la rehausse du deuxième tampon. Si le branchement doit se faire sur la rehausse de la fosse, le tampon de la fosse doit alors être enlevé.

Les deux sorties devront être séparées d'au moins 1 mètre.



Branchements recommandés de la canalisation d'extraction des gaz



CONSEIL POUR LA MISE EN PLACE DE LA FOSSE TOUTES EAUX.

⊕ GÉNÉRALITÉS

La fosse toutes eaux reçoit l'ensemble des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères), mais ne doit en aucun cas recevoir les eaux pluviales.

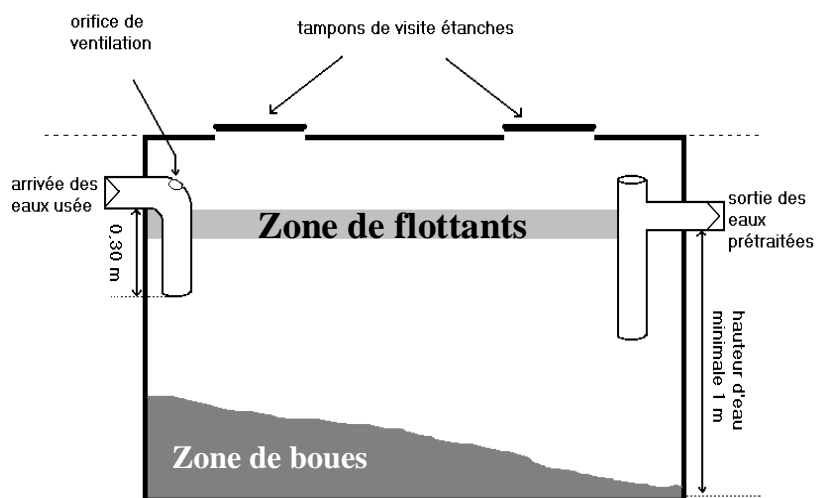
Afin de limiter les risques de colmatage de la conduite d'amenée des effluents domestiques par les graisses, la fosse toutes eaux devra se trouver le plus près possible de l'habitation, c'est-à-dire à moins de 10 m. Dans le cas contraire, la mise en place d'un bac dégraisseur est conseillée.

La conduite d'amenée des eaux usées aura une pente comprise entre 2 et 4%. La configuration des canalisations d'évacuation des eaux domestiques, de la sortie à l'extérieur du bâtiment vers le système de traitement, doit éviter les coudes à 90°. A ceux-ci doivent être substitués soit deux coudes à 45°, soit un dispositif permettant le curage (té ou regard), pour éviter le colmatage des canalisations.

La fosse toutes eaux devra être située à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique, sauf précautions particulières de pose, et devra rester accessible pour l'entretien.

Un préfiltre peut être intégré à la fosse ou placé après celle-ci, afin de protéger le système de traitement d'un colmatage rapide.

Schéma de principe de la fosse toutes eaux



⊕ RÉALISATION DES FOUILLES

L'exécution des travaux ne doit pas entraîner le compactage du terrain où se situera le système de traitement.

Exécution de la fouille et réalisation du lit de pose.

Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de la fosse toutes eaux, sans qu'il y ait de contact entre la fosse et les parois de la fouille avant remblaiement.

Le fond de fouille est sur-creusé afin de permettre l'installation d'un **lit de sable d'au moins 0,10 m**.

Dans le cas de sols difficiles (imperméables, argileux, etc.) ou d'une nappe, le lit de pose doit être réalisé avec du sable stabilisé sur une épaisseur de 0,20 m (sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg pour 1 m³ de sable).

⊕ POSE DE LA FOSSE TOUTES EAUX

► Prescriptions générales

Le niveau d'entrée de la fosse toutes eaux est plus haut que celui de la sortie.

► Remblayage

Le remblayage naturel de la fosse toutes eaux est effectué systématiquement, en couches successives compactées, avec du sable, **il est nécessaire de procéder au remplissage en eau**, afin d'équilibrer les pressions dès le début du remblayage.

Dans le cas de sols difficiles (imperméables, argileux, etc.) ou d'une nappe, le remblayage doit être réalisé avec du sable stabilisé sur une largeur de 0,20 m autour de chaque appareil de prétraitement (sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg pour 1 m³ de sable).

⊕ RACCORDEMENT DES CANALISATIONS EN ENTRÉE ET EN SORTIE DE LA FOSSE TOUTES EAUX

Le raccordement des canalisations à la fosse toutes eaux doit être réalisé de façon étanche après la mise en eau de celle-ci. Afin de tenir compte du tassement naturel du sol après le remblayage définitif, les raccordements devront être souples, type joint élastomère ou caoutchouc.

⊕ REMBLAYAGE EN SURFACE

Le raccordement final de la fosse toutes eaux est réalisé après raccordement des canalisations et mise en place des rehausses. Le remblai est réalisé à l'aide de terre végétale débarrassée de tout élément caillouteux ou pointu. Le remblayage est poursuivi par couches successives jusqu'à hauteur suffisante au-dessus de la surface naturelle du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, pour tenir compte du tassement ultérieur.

⊕ REMISE EN ÉTAT – RECONSTITUTION DU TERRAIN

Toute plantation est à proscrire au-dessus des ouvrages enterrés. Un engazonnement de la surface est toutefois autorisé, les tampons de visite devant rester accessibles et visitables.

Attention, une visite de vérification de vos travaux avant remblaiement doit être effectuée par le SPANC.

Les fosses toutes eaux doivent être pourvues d'une ventilation complète.